Aide aux entreprises commerciales et artisanales à l'acquisition de plaques de protection de type "plexiglass"

Comment déposer votre dossier ?





DEPOSER VOTRE DOSSIER

Pièces	Précisions
Copie de l'avis de situation au répertoire SIRENE de <u>moins de 3 mois</u>	Vous pouvez récupérer ce document sur : https://avis-situation-sirene.insee.fr/
Facture(s) d'acquisition ou de pose d'un équipement de protection	Facture(s) ou ticket(s) de caisse <u>au nom et à</u> <u>l'adresse de l'établissement sollicitant l'aide</u> , mentionnant explicitement l'achat ou la pose du matériel de protection, daté(s) entre le 1er Mars et le 30 Juin 2020
RIB (Relevé d'identité bancaire)	Au nom de la structure



Trouvez les **documents** nécessaires pour votre demande et le lien pour déposer votre dossier sur la page de cette aide sur Ambition ECO, site à destination des entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/145/319-aide-aux-entreprises-commercialeset-artisanales-a-l-acquisition-de-plaques-de-protection-de-type-plexiglass.htm

AIDE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES À L'ACQUISITION DE PLAQUES DE PROTECTION DE TYPE "PLEXIGLASS"

Performance globale

Mon projet

Faire face aux difficultés rencontrées par mon commerce en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Plus précisément, je recherche de l'aide pour acquérir des plaques de protection de type "plexiglass".

Comment pouvons-nous vous aider?

Nous pouvons vous aider par le biais d'une subvention forfaitaire de 500 € maximum pour la fourniture et la pose d'un dispositif de protection par établissement.

Toutefois, l'aide ne pourra pas dépasser le montant des dépenses éligibles engagées par l'entreprise dans le cadre de l'installation de cet équipement. Le montant de l'aide pourra être inférieur à 500 €, sans montant minimum.

Sont éligibles les investissements liés à la fourniture et à l'installation, sur le comptoir de vente de l'établissement, de plaques de protection de type « plexiglass », réalisés entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2020. Les justificatifs de ces dépenses seront à transmettre à l'occasion du dépôt de la demande.

La Région attire votre attention sur le fait qu'elle n'a retenu aucun fournisseur pour la fourniture et la pose de cet équipement. Tout démarchage d'une entreprise se prévalant de ce type d'accord est mensonger.

3. En bas de la fiche, suivez le lien "Portail des Aides"

AIDE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES À L'AC ISITION DE PLAQUES DE I



4. Vous êtes sur la page d'accueil du Portail des Aides

5. Ouvrez cette page sur <u>Mozilla Firefox</u> ou sur <u>Chrome</u>. Elle n'est pas compatible avec le navigateur Internet Explorer.

=> <u>Si c'est votre 1ère connexion</u>, créez votre compte: suivez les indications de la notice ci-contre

=> Si votre <u>établissement à déjà un</u> <u>compte **Portail des Aides**</u>, identifiezvous.

=> Vous souhaitez déposer des demandes pour <u>plusieurs</u> <u>établissements</u> de votre entreprise: créez un compte pour chaque établissement avec une <u>adresse e-</u> <u>mail différente</u> pour chaque compte.

1 SIRET = 1 compte Portail des Aides









Dans le cadre de la crise du COVID-19, les **commerçants, artisans et avocats** sont en première ligne pour assurer la continuité des services à la population. Dans ce contexte, la Région a souhaité leur apporter une attention toute particulière afin de les protéger au mieux dans leur exercice.

Initialement prévue pour les commerces alimentaires ouverts pendant la période de confinement, cette aide est maintenant élargie à l'ensemble des commerçants avec point de vente, aux artisans, aux avocats et pendant la période de reprise de l'activité économique.

Cette aide s'adresse à ces entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'équipent d'un matériel de **protection de type plexiglass** ou autre. La Région s'engage à leur verser une aide forfaitaire **d'un montant maximum de 500 €** pour tout achat et pose d'un dispositif de protection par établissement réalisé à partir du **1er mars 2020** et jusqu'au **30 juin 2020**.

Vous trouvez les critères d'éligibilité et toutes les informations concernant cette aide en cliquant sur ce lien.

Ce dispositif ne s'adresse pas aux activités médicales et paramédicales ni aux associations qui n'ont pas de vocation commerciale. Une aides à destination des pharmacies est ouverte ici.

Modalités de dépôt - Points de vigilance

Pour préparer le dépôt de votre dossier, munissez-vous

- D'un avis SIRENE datant de moins de 3 mois :
 - Vous pouvez récupérer ce document sur https://avis-situation-sirene.insee.fr/
 - Lors du dépôt de votre demande, reportez la raison sociale, le SIRET et l'adresse de l'établissement concerné à l'identique de ce qui est inscrit sur l'avis SIRENE.
- Des factures attestant l'achat et/ou la pose des matériels de protection des comptoirs :
 - Les factures doivent être au nom et à l'adresse de l'établissement pour lequel vous déposez la demande.
- Du RIB au nom et à l'adresse de l'établissement concerné

Une fois transmis aux services de la Région, vous ne pourriez plus modifier votre dossier de demande d'aide.

Un seul dépôt de demande est possible par établissement.

Si vous avez plusieurs établissements (et donc plusieurs SIRET à 14 chiffres) :

 Créez pour chaque établissement un compte indépendant sur la présente plateforme : 1 SIRET = 1 Compte. Une adresse e-mail différente doit être utilisée pour créer un compte séparé par établissement.

>> Afin d'éviter tout blocage au moment du dépôt de votre demande, merci d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox ou Google Chrome <<

9. Répondez en fonction de la situation de votre structure

à cette aide.

Votre entreprise est domiciliée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône- Alpes *	🔿 Oui 🔿 Non
Votre établissement a moins de 10 salariés *	🔿 Oui 🔿 Non
Le chiffre d'affaires annuel OU le total du bilan de votre entreprise est inférieur 1 million d'euros *	à 🔿 Oui 🔿 Non
Votre entreprise est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétes (RCS) ou au Répertoire des Métiers ou relève de la liste des entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015 ou est un cabinet d'avocats *	🔿 Oui 🔿 Non
Votre entreprise est à jour de ses cotisations sociales et fiscales au 1er mars 2020 *	🔿 Oui 🔿 Non
La surface de vente de votre établissement est inférieure à 700 m ² *	🔿 Oui 🔿 Non
Vous avez effectué un investissement visant à poser une vitre de protection dor les factures sont datées entre le 1er mars et le 30 juin 2020 *	nt 🔿 Oui 🔿 Non
	Si vous répondez « non » à une des questions, votre structure n'est pas éligible

9.1 Si ce message s'affiche



Vous ne remplissez pas un ou plusieurs des critères d'éligibilité. Référezvous au lien en bas de page pour plus d'informations sur le dispositif.

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès au dispositif, consultez le guide des aides.



• Mes informations personnelles



11. Renseignez les informations de votre structure

La <u>structure</u> correspond à <u>l'établissement</u> pour lequel vous effectuez la demande.

1 établissement = 1 SIRET

Raison	sociale * SIRET *	RAISON SOCIALE XXX La saisie du SIREN est obligatoire La saisie du NIC est obligatoire	L'existence du SIRET renseigné est vérifiée automatiquement.
Code NAF: mettre un point après la saisie des 2 premiers chiffres.	Sigle NAF *	Veuillez saisir un NAF	Merci de renseigner le code APE (code d'activité principale) délivré par l'Insee qui correspond au code NAF (nomenclature d'activité française). Bien mettre un point après les deux premiers chiffres (exemple 01.42Z pour le code 0142Z)
Forme ju	ridique *	Débiteur de droit privé, personne morale	~
Sit	e internet	Veuillez saisir un site internet	

12. Saisissez l'adresse de votre structure

- a) Vous pouvez chercher une adresse dans la base officielle (adresse.data.gouv.fr)
 - Tapez quelques lettres, des adresses vous seront proposées
 - Sélectionnez l'adresse souhaitée, les champs en-dessous se remplissent
 - Modifiez ou complétez si nécessaire

b) Vous pouvez aussi directement saisir une adresse dans les champs prévus

Veuillez saisir l'adresse du demandeur			
Vous êtes domicilié :	En France RAISON SOCIALE XXX		
	adresse.data.gouv.fr Movement Presser Trouver une adresse Q avenue de la république 63		
Adresse *	Avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand Identifé Avenue de la Republique 63800 Cournon-d'Auvergne		
	Avenue de la République 63118 Cébazat Bâtimes Avenue de la République 63540 Romagnat		
	N° et vc Avenue de la République 63160 Billom Mentior Avenue de la République 63670 La Roche-Blanche		

13. Saisissez les informations du représentant légal de votre structure

"Oui": vous êtes le représentant légal. Les champs se remplissent avec les informations renseignées en amont. Complétez votre fonction.

"Non": vous n'êtes pas le représentant légal. Remplissez les champs avec les informations du représentant légal.

Représentant légal de la stru	ture		
⊖ Précédent		Suivant 🕥	
Veuillez saisir les informations concernant le représentant légal de la structure pour laquelle vous déposez la demande			
Identification du représentant légal de la	tructure		
Êtes-vous le représentant légal de la structure ? *	● Oui _ Non		
Fonction *	la Présidente 🗸 F	onction du représentant légal	
Civilité *	Madame	~	
Nom *	DURAND		
Prénom *	Justine		
Profession			
Adresse électronique *	jj@dd.fr		
Téléphone *	09 87 65 46 78		

14. Vous avez la possibilité de renseigner d'autres contacts au sein de votre structure utiles pour la gestion ou le suivi de votre dossier





• Informations sur la structure



• Détails sur la structure



16. Renseignez le montant total de la (ou des) facture(s)

Renseignements sur la demande



Si vous êtes assujetti à la TVA, renseignez le montant HT de votre facture.

Utilisation des données personnelles

J'autorise la Région à utiliser les données de contact fournies dans le cadre de la présente demande de subvention pour communiquer sur les activités et événements relevant de sa compétence économique *

Acceptez-vous que les informations communiquées pour cette demande d'aide soient transmises à d'autres collectivités si ces dernières décident d'un complément Oui Non

Consultez les mentions légales concernant les données personnelles en suivant ce lien

○ Oui ○ Non

d'aide ? *

17. Renseignez l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années.

Aide	au titre du règler	ment "de minimis"			
⊖ Précédent					Suivant @
Afin d'étudier v	votre demande, il est nécessaire	e que vous communiquiez à la Ré	gion l'ensemble des aides public	ques perçues au cours des trois c	dernières années
Le soutien régional auquel vous prétendez est une aide publique soumise au règlement UE n° 1407 / 2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides De Minimis.					
l'application de	s articles 107 et 108 du Traité s	cune alde publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E	e glement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim	la Commission Européenne du 1 nis.	l8 décembre 2013 concernant
l'application de Ce règlement p	révoit qu'une entreprise peut l	: une alge publique soumise au re :ur le fonctionnement de l'Union E pénéficier d'un plafond d'aides pu	eglement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis.	8 décembre 2013 concernant
Ce règlement p Ce règlement p Ce plafond, sur	s articles 107 et 108 du Traité s révoit qu'une entreprise peut l trois exercices consécutifs, y c	cune alor publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E bénéficier d'un plafond d'aides pu ompris celui en cours, est fixé en s	glement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l subvention ou équivalent subve	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis. ention brute à 200 000 €.	8 décembre 2013 concernant
l'application de Ce règlement p Ce plafond, sur	s articles 107 et 108 du Traité s révoit qu'une entreprise peut l trois exercices consécutifs, y c	cune alor publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E bénéficier d'un plafond d'aides pu ompris celui en cours, est fixé en s	glement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l subvention ou équivalent subve	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis. ention brute à 200 000 €.	8 décembre 2013 concernant
Le soutien regil l'application de Ce règlement p Ce plafond, sur	s articles 107 et 108 du Traité s révoit qu'une entreprise peut l trois exercices consécutifs, y c	cune alge publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E bénéficier d'un plafond d'aides pu ompris celui en cours, est fixé en s	glement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l subvention ou équivalent subve	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis. ention brute à 200 000 €.	8 dècembre 2013 concernant
Le soutien regit l'application de Ce règlement p Ce plafond, sur	s articles 107 et 108 du Traité s révoit qu'une entreprise peut l trois exercices consécutifs, y c	une aloe publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E bénéficier d'un plafond d'aides pu ompris celui en cours, est fixé en s Montant	glement UE n° 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l subvention ou équivalent subve	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis. ention brute à 200 000 €. Observations	8 dècembre 2013 concernant
Le soutien regi l'application de Ce règlement p Ce plafond, sur	s articles 107 et 108 du Traité s révoit qu'une entreprise peut l trois exercices consécutifs, y c Projet	une aloe publique soumise au re sur le fonctionnement de l'Union E bénéficier d'un plafond d'aides pu ompris celui en cours, est fixé en s Montant	glement UE nº 1407 / 2013 de Européenne aux aides De Minim Ibliques encadré par ce régime l subvention ou équivalent subve	la Commission Européenne du 1 nis. De Minimis. ention brute à 200 000 €. Observations	8 décembre 2013 concernant

Si vous n'en avez pas perçu, ne remplissez pas ce tableau et cliquez sur « suivant ».

18. Renseignez votre domiciliation bancaire

Ma domiciliation bancaire Précédent Suivant @ Pour les domiciliations bancaires françaises ou européennes SEPA, laisser la coche à Non par défaut à la question « Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA ». La liste des pays de la zone SEPA est disponible ici. Cocher Oui uniquement si la domiciliation bancaire est située à l'étranger en dehors de cette zone SEPA (pays non listés ci-dessus). • Vous pouvez ajouter une domiciliation bancaire en renseignant le formulaire ci-dessous : 1. Laissez à « non » sauf si votre Domiciliation bancaire à O Oui Non compte est domicilié à l'étranger. l'étranger, hors SEPA Titulaire du compte * 2. Renseignez votre IBAN, le BIC IBAN * se remplira automatiquement BIC * Relevé d'Identité Bancaire * 3. Ajoutez votre RIB

Ajouter

19. Ajoutez les pièces justificatives obligatoires





Récapitulatif de votre demande



En cliquant ci-dessous pour transmettre ma demande, je certifie sur l'honneur :

- que je suis autorisé(e) à solliciter une subvention au nom de la structure dépositaire de la présente demande de subvention
- que j'ai bien pris connaissance du règlement décrivant les critères et les conditions de cette aide
- de la régularité de ma situation fiscale et sociale à titre personnel ainsi que celle de l'entreprise
- de la régularité de la situation de l'entreprise vis-à-vis du droit du travail
- que les données fournies dans le formulaire sont exactes. Dans le cadre de contrôles a posteriori, si des erreurs sont constatées dans les informations attestées, la Région pourra solliciter le remboursement total ou partiel des montants versés.

Je m'engage à communiquer sur l'aide régionale et à respecter les obligations de communication selon les modalités qui me seront communiquées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



👘 📜 * J'accepte le règlement des aides et transmets ma demande d'aide aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement des aides.

Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Pour envoyer votre dossier, cliquez sur

Transmettre

SUIVRE VOTRE DOSSIER

1. Statut de votre demande

STATUT	SIGNIFICATION
En cours de création	Non transmise aux services de la Région. Vous pouvez encore modifier le contenu.
Demande transmise	Transmise aux services de la Région Vous ne pouvez plus modifier le contenu.
Prise en charge	Demande en cours d'étude de recevabilité par la Région
Instruction terminée	Demande déclarée « irrecevable » par la Région. Un ou plusieurs critères d'éligibilité ne sont pas respectés.
Instruction en cours	Demande en cours d'instruction par la Région
Votée	Demande passée au vote, après avis favorable ou défavorable de la Région
Soldée	Versement de la subvention effectué

2. Répondre à des demandes de complément reçues par mail

Une fois votre demande prise en charge par les agents de la Région, vous pouvez être sollicité afin de fournir des **compléments d'informations** ou des **pièces justificatives conformes.**

Dans ce cas, vous recevrez **une notification par e-mail** vous indiquant de vous rendre sur votre **espace personnel Portail des Aides:**

Connectez-vous et cliquez sur Suivre mes demandes d'aide.

Différentes boutons sont affichés à droite de chacune de vos demandes: voir page suivante.

2.1 Description des boutons

Bouton	Fonctionnalité
	Accéder au récapitulatif de votre demande d'aide.
≥1	Répondez aux demandes de pièces complémentaires. Vous pourrez fournir les pièces demandées, afin de permettre la poursuite de la prise en charge de votre demande.
	L'instructeur de votre dossier vous a sollicité pour préciser une information de votre demande. Vous avez reçu un mail vous invitant à vous connecter sur votre espace usager PDA. A partir de l'écran d'accueil de votre espace demandeur, consultez vos nouvelles notifications en cliquant sur la cloche. Cliquez sur la notification afin d'accéder directement à la partie du dossier pour laquelle on vous demande une précision. Modifiez l'information puis cliquez sur « suivant » avant de transmettre votre demande.
ę	Vous pouvez retrouver toutes les demandes de contribution en cliquant sur l'icône ci-contre.

3. Vous pouvez à tout moment modifier vos informations personnelles



En cliquant sur « Mon compte », vous pouvez modifier :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse électronique
- Mot de passe